Chancre coloré du platane : agir à proximité des arbres

Le chancre coloré du platane : histoire et conséquences

Le chancre coloré du platane est une maladie cryptogamique mortelle qui affecte le platane commun (*Platanus x hispanica*) et le platane d'Orient (*Platanus orientalis*).

Elle a été importée d'Amérique du Nord lors de la seconde guerre mondiale et s'étend sur le territoire national. En 2020, des foyers ont été déclarés en région parisienne, attestant de la capacité de dissémination de la maladie.

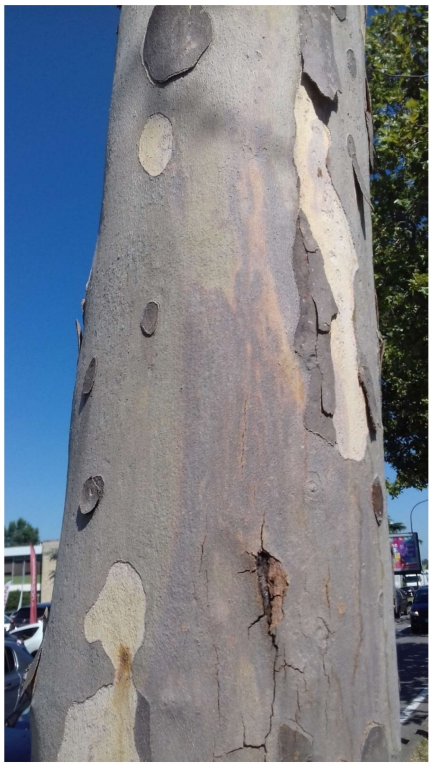
La maladie est provoquée par un champignon microscopique qui envahit les vaisseaux conducteurs de sève. La mort de l'arbre survient en quelques mois, parfois quelques années.

Il n'y a pas de traitement efficace.

La contamination se fait par blessure du tronc, des branches ou des racines.

Les spores du champignon sont véhiculées par l'eau (rivières ou canaux), ou par les outils et engins.

L'activité humaine est le principal vecteur de la maladie.



Symptômes du chancre coloré du platane

L'obligation de lutte

La lutte contre le chancre coloré est obligatoire, ainsi que le stipule l'arrêté national du 22 décembre 2015, modifié par arrêté en juin et juillet 2018.

Par lutte, on entend l'obligation de signalement puis d'élimination des arbres atteints, et de mise en œuvre de mesures de prévention et de protection.

En cas de manquement à ces obligations, des amendes (jusqu'à 75.000 €) peuvent s'appliquer.

Le chancre coloré sur le territoire de Toulouse métropole

Sur le territoire de la métropole, plusieurs foyers ont été déclarés au cours des 15 dernières années.

Un foyer est considéré actif pendant 10 ans.

La commune dans laquelle un foyer a été détecté est classée en « **zone délimitée** » pendant 10 ans. Avant, et après, elle est considérée comme zone indemne.

Tableau 1 - Communes de Toulouse métropole concernées par le chancre coloré du platane.

Commune	Date de déclaration du/des foyers	Date d'échéance du classement en zone délimitée
Saint-Jory	2008	2018
Tournefeuille	2012 ; 2013 ; 2014	2024
Drémil-Lafage	2014	2024
L'Union	2014 ; 2018 ; 2020	2030
Toulouse	2019 ; 2021	2031



Platane mort
Av. des Etats-Unis - Toulouse (Juin 2018)

La lutte contre le chancre coloré du platane est obligatoire

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse métropole

LE CHANCRE COLORE DU PLATANE

- **<u>En cas de travaux prévus dans ou à proximité des foyers de chancre coloré</u>**

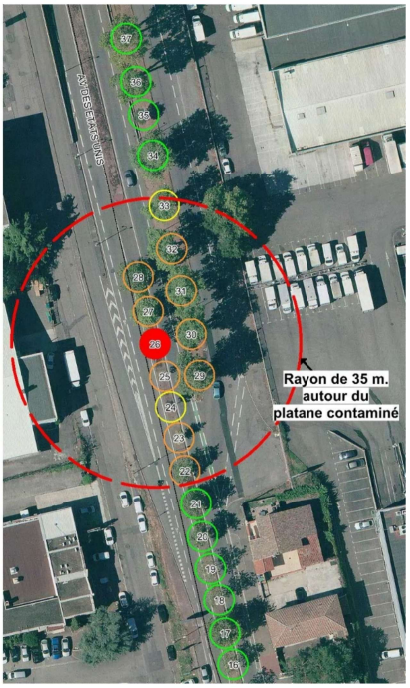
Les foyers sont définis par les services de l'État : le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) qui dépend de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF).

Il s'agit d'un espace circulaire de 35 m de rayon autour de chaque arbre infecté.

Les travaux de terrassement, de plantation ou autres prévus dans ces foyers de chancre coloré sont soumis à des contraintes très strictes pendant une durée de 10 ans après l'abattage des arbres infectés :

- déclaration préalable, au moyen du formulaire B (cf. page 4), 15 jours avant le début des travaux auprès des services de la DRAAF ;

- mise en œuvre des mesures adaptées permettant d'éviter toute exportation de terre ou de bois potentiellement contaminés hors du périmètre du foyer : bâchage des sols, adaptation des outils, des engins et des modes opératoires, nettoyage puis désinfection des outils, vêtements et engins chaque jour et en fin de chantier.



Carte de définition du foyer chancre coloré du platane Av. des Etats-Unis - Toulouse (Juin 2018)

- **<u>La désinfection du matériel</u>**



Désinfection des outils manuels : alcool à 70° (et non pas à 90°) ou alcool à brûler.



Désinfection des engins (roues, bas de caisse, godet…) : produits biocides à action fongicide de classe TP2.

MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr
toulouse métropole

LE CHANCRE COLORE DU PLATANE

- **En cas d'observation d'arbres atteints par le chancre coloré**

Les platanes soupçonnés d'être atteints par le chancre coloré doivent être signalés au SRAL- DRAAF.

Il est préférable qu'avant le signalement, les arbres soient examinés par une personne compétente.

Sur le territoire de Toulouse, Jean-Christophe DHAINAUT - Service de l'Arbre en ville - Direction Jardins et espaces verts (espaces.verts@mairie-toulouse.fr).
Sur le territoire des autres communes, un expert via le marché de diagnostic approfondi des arbres (cf. page 4) - (poste 101 et 500 du BPU).

- **En cas de travaux prévus à proximité des platanes dans les communes classées en zone délimitée**

La proximité des travaux vis-à-vis des arbres est une notion compliquée. Pour faciliter les choses, il est considéré une distance de 5 m (mesure depuis le bord du tronc) pour les platanes sur espace minéralisé, et une distance de 10 m pour les platanes sur pelouse, bosquet ou massif.

Les travaux de terrassement, de plantation ou autres sont soumis à des contraintes strictes :
- réalisation d'un bulletin sanitaire des platanes concernés attestant de l'absence de symptômes visuels du chancre coloré. Sur Toulouse : Jean-Christophe DHAINAUT - Service de l'Arbre en ville - Direction Jardins et espaces verts (espaces.verts@mairie-toulouse.fr). Sur les communes classées zone délimitée, sauf Toulouse, un expert via le marché de diagnostic approfondi des arbres (cf. page 4) ;
- déclaration préalable, au moyen du formulaire B (cf. page 4), 15 jours avant le début des travaux auprès des services de la DRAAF, accompagné du bulletin sanitaire des platanes ;
- mise en œuvre des mesures de protection des platanes (partie aérienne et partie souterraine) en utilisant les dispositions décrites dans le Règlement de voirie de Toulouse Métropole (*Article 62 - Mesures générales de protection des plantations ; Article 63 - Distance entre les plantations et les tranchées - Protection du collet de l'arbre et de son système racinaire ; Article 65 - chancre coloré du platane*) ;
- adaptation des modes opératoires notamment pour les terrassements, en privilégiant les terrassements manuels ou par aspiration (cf. Fiche pratique '*Terrassement pied d'arbre*' disponible sur Sésame/Directions/DG services techniques/DD prox. Jardins et espaces verts/Documentation/Fiches techniques arbres) ;
- désinfection de l'ensemble du matériel utilisé à l'entrée sur le chantier et en sortie de chantier.

- **Le transport du bois de platane est réglementé**

Si les travaux conduisent à transporter du bois de platane (branches, tronc ou racines, hormis les feuilles) hors du territoire de la commune déclarée en zone délimitée, l'organisme (service de la Métropole, entreprise…) doit être immatriculé auprès de la DRAAF et disposer d'un passeport phytosanitaire européen.

Le bois prélevé sur le territoire d'une commune déclarée en zone délimitée doit être de préférence conservé dans le territoire, puis éliminé par brûlage



Dans le cas de la commune de Toulouse, une place à feux permanente est située dans le site géré par la DJEV, Impasse Dandine.

Il s'agit de la fosse de brûlage utilisée pour l'élimination des arbres du foyer signalé en 2018. Elle est agréée par le SDIS et accessible aux services de la Métropole.

MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr
toulouse métropole

LE CHANCRE COLORE DU PLATANE

- **Conclusion**

La lutte contre le chancre coloré du platane est obligatoire.

L'adoption par l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics de mesures de prévention est indispensable.

Le risque de voir disparaître à notre tour une part très significative de notre patrimoine arboré est très important.

Cette situation de risque doit aussi nous inciter à diversifier le patrimoine arboré.

Pour en savoir plus…

- Chancre coloré du platane, Guide des bonnes pratiques pour la lutte, Plante et cité - Val'hor, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mars 2018.
https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/87/bonnes-pratiques-dans-le-cadre-des-mesures-de-lutte-obligatoire-contre-le-chancre-colore-du-platane

- Pour télécharger le **Formulaire B** - « Déclaration d'intervention sur ou à proximité de platanes situés en zone délimitée chancre coloré du platane en région Occitanie » :
http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Arrete-prefectoral-de-lutte-contre

Tableau 2 - Marchés publics utilisables dans la lutte contre le chancre coloré pour la ville de Toulouse et Toulouse métropole

Objet	Intitulé du marché
Établissement du bulletin sanitaire des platanes situés en zone délimitée (sauf Toulouse).	Inventaire, diagnostic et préconisations de gestion du patrimoine arboré
Vérification des platanes en cas de soupçons de présence du chancre coloré.	Diagnostic approfondi Ville de Toulouse et Métropole
Achat de produits de désinfection des outils.	*(Commande via la Direction des Moyens Généraux)*
Achat produits de désinfection des engins de chantier.	Fourniture de produits horticoles - Traitements divers
Abattage d'arbres infectés.	Entretien du patrimoine arboré : taille et abattage des arbres





Installation du chantier d'abattage des platanes de l'Av. des Etats-Unis à Toulouse (juin 2018)

MAIRIE DE TOULOUSE www.toulouse.fr

toulouse métropole